

## Commission d'Appels d'Offres du 30 juin 2026

---

### Mairie de Vagney – Salon d'honneur – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUÉE, Dorine ROBERT, Emmanuelle AUBERT, Dominique DUC.

Etaient excusés : Michaël ROHR, Philippe CUNY.

Services : Rémi DECOMBE, cabinet d'architecte Bouillon Bouthier, bureau d'études I2EF.

#### Objet :

- Marché public de travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire – analyse des offres.
- Marché public de service d'assurance communale dommage ouvrage – ouverture des plis.

### 1°) Marché public de travaux de création d'une maison de santé pluridisciplinaire – analyse des offres :

#### a) Données du marché

Date limite de réception des offres : lundi 15 juin 2026, 12h00.

Date d'ouverture des plis : lundi 15 juin 2026, 18h00.

Publication : le 5 mai 2026 sur la plateforme de dématérialisation de la SPL X DEMAT et le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics, le 6 mai 2026 sur le site internet communal, le 8 mai 2026 sur Vosges Matin.

Estimation financière du besoin : environ 1 620 000 € HT.

|                                                    |     | Estimation en Euros €HT |           |
|----------------------------------------------------|-----|-------------------------|-----------|
| Dénomination du Lot                                |     | BASE                    | PSE / VAR |
| Lot n°01 - TERRASSEMENT - VRD                      | 7   | 235 628,35 €            |           |
| Lot n°02 - GROS-ŒUVRE                              | 13  | 158 757,93 €            |           |
| Lot n°03 - CHARPENTE BOIS                          | 10  | 159 337,50 €            |           |
| Lot n°04 - COUVERTURE - BARDAGE - ZINGUERIES       | 8   | 216 762,00 €            |           |
| Lot n°05 - MENUISERIES EXTERIEURES BOIS ALUMINIUM  | 6   | 91 950,00 €             |           |
| Lot n°06 - PLATRERIE - FAUX PLAFOND - ISOLATION    | 8   | 168 864,35 €            |           |
| Lot n°07 - MENUISERIES INTERIEURES BOIS            | 6   | 77 321,00 €             |           |
| Lot n°08 - REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCES          | 7   | 52 702,50 €             |           |
| Lot n°09 - PEINTURES INTERIEURES                   | 9   | 34 903,33 €             |           |
| Lot n°10 - CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE     | 5   | 245 420,00 €            |           |
| Lot n°11 - ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES | 11  | 99 730,00 €             |           |
| Lot n°12 - MOBILIER - AGENCEMENT                   | 6   | 47 000,00 €             |           |
| Lot n°13 - PHOTOVOLTAIQUE                          | 9   | 38 020,00 €             |           |
|                                                    | 105 | 1 624 396,96 €          | 0,00 €    |
| TOTAL BASE + PSE (€HT)                             |     | 1 624 396,96 €          |           |

Ne sont pas intégrées les prestations de dévoiement des réseaux de chaleur et d'électricité, l'électroménager et le mobilier non-fixe.

Caractéristiques techniques : Travaux de création d'un établissement recevant du public à usage de maison de santé. 13 lots identifiés.

Lieu d'exécution : rue Michel Collinet – 88120 VAGNEY.

Délais d'exécution : 12 mois de travaux, démarrage du chantier en octobre 2026.

Caractéristiques principales : Aucune variante ni prestation supplémentaire éventuelle n'est autorisée.

#### Questions reçues en cours de procédure :

- ⇒ Nombre exact de puits perdus et de grilles avaloirs.

- ⇒ Souhait d'avoir un mémoire technique en format excel.
- ⇒ Possibilité de recours à une laine de bois différente de la marque décrite au cahier des charges.
- ⇒ Possibilité de fournir les pièces annexes en annexe du mémoire technique.
- ⇒ Possibilité de fournir les fiches techniques en annexe du mémoire technique.

Critères d'évaluation :

- Valeur technique : 60 points ;
  - Engagement qualitatif – 10 points ;
  - Méthodologie d'intervention – 20 points ;
  - Réactivité et délai d'exécution – 10 points ;
  - Moyens humains et matériels – 10 points ;
  - Développement durable – 10 points.
- Prix : 40 points.

*b) Analyse des offres par lot :*

Il convient désormais d'attribuer le marché lot par lot ou, le cas échéant, pour un, plusieurs, ou la totalité des lots, d'engager une phase de négociation avec les meilleures offres afin d'améliorer les conditions du marché si cela est opportun. Nous avons reçu 105 offres pour 13 lots au total ce qui est très important.

La commission a également pour responsabilité d'étudier la complétude des candidatures et des offres reçues ainsi que l'existence potentielle d'offres anormalement basses.

Le maître d'œuvre du projet (cabinet Bouillon Bouthier), expose le tableau d'analyse des offres à la commission.

- Lot n°1 terrassement VRD : 7 offres ont été reçues. L'entreprise Peduzzi TP ressort en première position. Quelques erreurs de DPGF ont été constatées dans plusieurs offres du fait d'une erreur de totalisation dans le tableau excel fourni, mais en application du règlement de consultation, le prix figurant à l'acte d'engagement prévaut sur toute autre indication. Il conviendra de demander une confirmation du prix vu cette discordance. Le mémoire technique est très complet et globalement l'offre est nettement supérieure aux autres propositions reçues. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Peduzzi suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°2 gros œuvre : 13 offres ont été reçues ce qui est conséquent. L'entreprise Delaître ressort en première position avec une à -26% de l'estimation initiale, ce qui reste dans un ordre de grandeur cohérent par rapport à l'état du marché du gros œuvre et au besoin de chantiers des entreprises du secteur. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Delaître suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°3 charpente bois : 10 offres ont été reçues. Concernant l'offre de PHC (moins-disante), le mémoire technique n'était à l'origine pas ouvrable. Le bureau d'études réussi à le manipuler et l'ouvrir pour en récupérer 13 pages sur 22, il manque cependant certains éléments : la question se pose de savoir si l'offre doit être rejetée comme incomplète ou s'il convient seulement d'appliquer une baisse de note suivant les critères fixés ce que le maître d'œuvre a proposé ? L'offre est basse, mais pas anormalement selon l'architecte compte tenu des données de l'offre. Il s'agit d'une grosse entreprise, avec de bonnes références. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise PHC suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.

- Lot n°4 couverture bardage zinguerie : 8 offres ont été reçues. Toutes les entreprises sont très compétitives. L'entreprise Bameco n'a pas fourni de DPGF donc l'offre est théoriquement incomplète, il apparaît toutefois possible (mais non obligatoire) de la régulariser si la commission le souhaite, à condition que cela ne conduise pas à modifier substantiellement l'offre initiale. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Valence suivant le classement proposé par le maître d'œuvre, ainsi que le rejet comme non-conforme de l'offre de l'entreprise BAMECO.
- Lot n°5 menuiseries extérieures : 6 offres ont été reçues. Toutes les entreprises sont très compétitives. L'entreprise Couval ressort nettement en tête dans l'analyse des offres. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Couval suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°6 plâtrerie faux plafonds isolation : 8 offres ont été reçues. L'entreprise Vosges plâtrerie n'a pas fourni de DPGF donc l'offre est théoriquement incomplète, il apparaît toutefois possible (mais non obligatoire) de la régulariser si la commission le souhaite, à condition que cela ne conduise pas à modifier substantiellement l'offre initiale. Il y a un petit écart avec l'entreprise CI plâtrerie mais ceux-ci proposent un prix moins attractif. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Gonsolin suivant le classement proposé par le maître d'œuvre ainsi que le rejet comme non-conforme de l'offre de l'entreprise Vosges plâtrerie.
- Lot n°7 menuiseries intérieures : 6 offres ont été reçues. Offre très basse de Vaxelaire qui toutefois est constituée techniquement de fournitures en partie non-conformes (essences de bois). La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Joly suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°8 revêtements de sols faïences : 7 offres ont été reçues. Très faible écart entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> (0,02) mais l'écart de prix joue en la faveur d'europ revêtements. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Europ revêtements suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°9 peintures intérieures : 9 offres ont été reçues. L'entreprise OVA est moins-disante et très compétente techniquement donc retenue sans problème. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise OVA suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°10 Chauffage ventilation plomberie : 5 offres ont été reçues. Les offres reçues sont très compétitives. Les écarts sont peu importants mais suffisamment significatifs. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise Goury suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.
- Lot n°11 électricité : 11 offres ont été reçues ce qui est conséquent. Manens n'a pas fourni de DPGF donc l'offre est théoriquement incomplète, il apparaît toutefois possible (mais non obligatoire) de la régulariser si la commission le souhaite, à condition que cela ne conduise pas à modifier substantiellement l'offre initiale. Un léger écart est constaté entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup>, ce qui est suffisant pour attribuer à l'entreprise la mieux-disante. La plupart des entreprises oublient de fournir les fiches techniques de certains produits. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise CEGELEC suivant le classement proposé par le maître d'œuvre ainsi que le rejet comme non-conforme de l'offre de l'entreprise MANENS.
- Lot n°12 mobilier agencement : 6 offres ont été reçues. Une offre anormalement basse est suspectée de la part de l'entreprise Vaxelaire donc un courrier est nécessaire. D'autre part cette offre manque de beaucoup d'informations techniques. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose de suspendre l'attribution de ce lot et d'envoyer à l'entreprise Vaxelaire un courrier l'informant d'une suspicion d'offre anormalement basse.
- Lot n°13 photovoltaïque : 9 offres ont été reçues. Le moins disant était aussi le mieux disant initialement. Certains postes ne sont pas chiffrés et pourraient nécessiter une confirmation de prix et de prise en compte de l'ensemble du besoin avant attribution. Toutefois l'offre de

Vosges Energies Vertes n'est finalement pas recevable car elle est inappropriée. L'entreprise a répondu avec un matériel qui n'est pas sous avis technique comme cela était demandé dans le cahier des charges. L'entreprise mieux disante est donc Sodel pour 34510,10€HT. La commission d'appels d'offres, à l'unanimité, propose l'attribution à l'entreprise SODEL suivant le classement proposé par le maître d'œuvre.

## **2°) Marché public de service d'assurance communale dommage ouvrage – ouverture des plis :**

### **Données du marché**

**Date limite de réception des offres :** lundi 29 juin 2026, 18h00.

**Date d'ouverture des plis :** mardi 30 juin 2026, 18h00.

**Publication :** le 4 juin 2026 sur la plateforme de dématérialisation de la SPL X DEMAT et Vosges Matin.

**Estimation financière du besoin :** 50 000 € TTC prévu au budget 2026.

**Caractéristiques techniques :** prestation de services d'assurance dommage ouvrage pour bâtiment communal neuf à construire à Vagney.

**Lieu d'exécution :** rue Michel Collinet – 88120 VAGNEY.

**Durée d'exécution :** Le marché est conclu pour la durée applicable à la garantie décennale définie au code civil et au code des assurances, et ce à compter de la signature des procès-verbaux de réception sans réserve du bâtiment à construire.

**Caractéristiques principales :** Les variantes facultative ou obligatoires ne sont pas autorisées. Les prestataires sont invités à fournir les niveaux de garanties, de franchises, de primes et de régimes d'exclusions les plus favorables possibles.

### **Questions reçues en cours de procédure :**

- ⇒ Demande de transmission du RICT, de l'étude de sol G2PRO, des caractéristiques techniques des panneaux photovoltaïques et de l'emploi éventuel de matériaux de réemploi ou bio/géosourcés.

### **Critères d'évaluation :**

- Nature et étendue des garanties : 40%
- Prix des prestations : 50%
- Modalités et procédures de gestion des sinistres et dossiers : 10%

### **Une offre a été reçue :**

| Numéro d'ordre | Date de réception   | Candidat | Montant en € TTC |
|----------------|---------------------|----------|------------------|
| 1.             | 29/06/2026<br>08h14 | à SMABTP | 14 327,86 €      |

L'analyse des offres doit cependant être réalisée afin de vérifier que l'offre reçue répond au besoin de façon satisfaisante, à un prix conforme à l'état du marché ou encore ne constitue pas une offre anormalement basse.

Il reviendra ensuite à la commission d'appels d'offres de déclarer l'offre recevable, de la négocier puis de l'attribuer. Il est aussi possible de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général.

La prochaine réunion se tiendra le 9 juillet à 18h00.

La séance est levée à 19h30.

VAGNEY, Le 06 juillet 2026,

Le Maire,

**Didier HOUOT**

